



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
ALZHEIMER
ÉTHIQUE ET SOCIÉTÉ

Alzheimer
PLAN 2008 > 2012



→ ESPACE NATIONAL
DE RÉFLEXION ÉTHIQUE SUR
LA MALADIE D'ALZHEIMER
www.espace-ethique-alzheimer.org

Le médecin de famille « au carrefour des légitimités »

Docteur Cédric BORNES
Médecin généraliste, Paris

Aix-en-Provence, 13 septembre 2011



I - Introduction

A) Légitimité du médecin généraliste

- Compétence professionnelle
- Inscription au Tableau de l'Ordre des Médecins
- Cadre légal, éthique et déontologique
- Libre choix du médecin par le patient

B) Légitimité des familles et des professionnels



II – Remise en cause des légitimités dans l'aide à la décision

A) Remise en cause de la légitimité du médecin généraliste

- Formation insuffisante
- Pas assez à l'écoute des difficultés de l'entourage
- Ne maîtrise pas les aspects administratifs et sociaux
- Souvent débordé, manquant de temps
- Concept de « médecin de famille » en voie de disparition



II – Remise en cause des légitimités dans l'aide à la décision

B) Remise en cause de la légitimité du malade

- N'a plus les capacités cognitives pour participer à la prise de décision
- Informer le patient majeure sa souffrance
- Mise en place d'aides à domicile à la demande de l'aidant alors que le malade y est opposé
- Entrée en institution du malade pour préserver un aidant qui présente des problèmes de santé
- Arrêt de la conduite quand elle devient dangereuse



II – Remise en cause des légitimités dans l'aide à la décision

C) Remise en cause de la légitimité de l'aidant familial

- Contexte conflictuel au sein de la famille
- Connaissances insuffisantes de la maladie et des spécificités de sa prise en charge
- Aidant pas toujours en mesure d'apporter une aide adaptée



II – Remise en cause des légitimités dans l'aide à la décision

D) Remise en cause de la légitimité des soignants

- Formation insuffisante
- Manque de continuité dans la prise en charge au domicile du patient
- Ne connaissaient pas le malade avant l'apparition de sa perte d'autonomie (souhaits, préférences...)
- Maltraitance possible même de la part d'aidants professionnels



II – Remise en cause des légitimités dans l'aide à la décision

E) Remise en cause de la légitimité du gériatre

- Prise en charge discontinuée
- Visites à domicile rares
- Remise en cause par le patient ou son entourage du traitement médicamenteux prescrit



II – Remise en cause des légitimités dans l'aide à la décision

F) Remise en cause de la légitimité du curateur ou du tuteur

- Si la personne désignée n'est pas un membre de la famille ou une personne proche du malade, elle est soupçonnée de ne pas servir ses intérêts



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

A) La légitimité du médecin généraliste

- *Formation insuffisante*
- 2008 HAS : diagnostic et prise en charge de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
- 2009 HAS : guide médecin sur la maladie d'Alzheimer et autres démences
- thématique prioritaire des *FMC* et *FPC 2008-2010* et du *DPC 2012*



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

A) La légitimité du médecin généraliste

- *Pas assez à l'écoute des difficultés de l'entourage*
 - 2010 HAS : recommandations pour la pratique clinique sur le suivi médical des aidants naturels
 - outils d'évaluation de la souffrance et du niveau d'épuisement de l'aidant
- *Ne maîtrise pas les aspects administratifs et sociaux*
 - création des M.A.I.A.



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

A) La légitimité du médecin généraliste

- *Souvent débordé, manquant de temps*
- mise en place de « coordonnateurs »
- création des SPASAD et développement du travail en réseau
- réflexion sur le mode de rémunération



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

A) La légitimité du médecin généraliste

- *Concept de « médecin de famille » en voie de disparition*
- création d'un espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer (EREMA)
- organisation régulière de rencontres autour de la thématique de l'autonomie de la personne souffrant d'une maladie d'Alzheimer



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

B) Rendre sa légitimité au malade : quels devoirs pour le médecin généraliste ?

- *N'a plus les capacités cognitives pour participer à la prise de décision*
 - devoir d'information du médecin envers son patient
 - aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne malade
 - personne de confiance, directives anticipées



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

B) Rendre sa légitimité au malade : quels devoirs pour le médecin généraliste ?

- *Informer le patient majeure sa souffrance*
- 2009 HAS : annonce et accompagnement du diagnostic
- *Mise en place d'aides à domicile à la demande de l'aidant alors que le malade y est opposé*
- pas de projet de soin possible sans le consentement du patient



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

B) Rendre sa légitimité au malade : quels devoirs pour le médecin généraliste ?

- *Entrée en institution du malade pour préserver un aidant qui présente des problèmes de santé*
 - renforcer les mesures d'aide à domicile
 - faire appel aux structures de répit et/ou aux autres aidants potentiels



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

B) Rendre sa légitimité au malade : quels devoirs pour le médecin généraliste ?

- *Arrêt de la conduite quand elle devient dangereuse*
- décision qui ne relève ni du médecin, ni de la famille mais de la commission médicale des permis de conduire



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

C) Comment le généraliste peut-il renforcer la légitimité de l'aidant familial ?

- en favorisant la désignation par le patient de sa « personne de confiance »
- en évaluant la capacité de l'aidant à apporter une aide adaptée
- en informant l'aidant de l'existence d'associations d'aidants, d'organismes de formation spécifiques



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

D) Comment le généraliste peut-il renforcer la légitimité des soignants ?

- en animant des formations à destination des soignants
- en apportant des éléments concernant les souhaits et préférences du patient tels qu'ils étaient avant que sa maladie ne s'aggrave
- en formulant au malade et à sa famille les raisons médicales justifiant le recours à des services extérieurs et en évaluant régulièrement ces aides avec eux
- en signalant les suspicions de maltraitance au réseau



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

- E) Comment le généraliste peut-il rapprocher l'action du gériatre au plus près des difficultés du quotidien ?
- en favorisant les échanges avec les soignants
 - en l'informant de l'efficacité et de la tolérance des traitements prescrits
 - en lui transmettant les interrogations du malade et de sa famille
 - en lui signalant les difficultés rencontrées au domicile du patient



III – Comment rendre à chacun sa légitimité ?

- F) Comment le généraliste peut-il renforcer la légitimité du curateur ou du tuteur ?
- en promouvant auprès du patient et de sa famille le « *mandat de protection future* » et la désignation d'une « *personne de confiance* »



IV - Conclusion

- Donner à chacun les moyens de sa légitimité permet des échanges équilibrés et constructifs, et l'obtention d'une décision plus consensuelle.
- Reste à savoir si les médecins généralistes auront les moyens suffisants sur le terrain pour permettre le respect de ces différentes légitimités dans la prise de décision ?